

Compte rendu de la séance du 15 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Didier LE VAYER

Ordre du jour:

Vote des budgets primitifs 2022

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du budget principal 2022 (D 2022 020)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif - Budget M57 de l'exercice 2022 de la Commune d'Alet Les Bains, présenté par chapitre et détaillé par article;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Alet Les Bains pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget se vote en équilibre et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 568 435,10 Euros

En dépenses à la somme de : 1 568 435,10 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	282 120.56
012	Charges de personnel, frais assimilés	550 225.13
014	Atténuations de produits	38 452.00
65	Autres charges de gestion courante	297 780.87
66	Charges financières	15 833.55
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 185 412.11

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	52 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	220 800.00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	99 177.27
731	Fiscalité locale	417 874.00
74	Dotations et participations	147 791.00
75	Autres produits de gestion courante	50 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	197 269.84
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 185 412.11

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	28 489.59
21	Immobilisations corporelles	317 344.80
16	Emprunts et dettes assimilées	37 188.60
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		383 022.99

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	185 638.85
16	Emprunts et dettes assimilées	92 035.83
165	Cautions reçu	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	20 000.00
001	Solde d'exécution positif reporte	83 348.31
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		383 022.99

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote du Budget Abbaye 2022 (D 2022 021)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif ABBAYE de l'exercice 2022 présenté par Mme le Maire, par chapitre et avec détail des articles;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Alet Les Bains pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **168 456.23 Euros**
En dépenses à la somme de : **168 456.23 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 320.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	47 000.00
65	Autres charges de gestion courante	4 241.75
66	Charges financières	1 077.84
023	Virement à la section investissement	6 746.13
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		76 385.72

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	27 000.00
75	Autres produits de gestion courantes	49 385.72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		76 385.72

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	84 420.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 650.51
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		92 070.51

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subvention d'investissement	60 034.00
021	Virement de la section fonctionnement	6 746.13
001	Solde d'exécution positif reporté	25 290.38
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		92 070.51

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0
Refus : 0

Vote Budget Eau 2022 (D 2022 022)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif EAU de l'exercice 2022 de la Commune d'Alet Les Bains, présenté par chapitre et détaillé par article.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Alet Les Bains pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 223 834.29 Euros
En dépenses à la somme de : 223 834.29 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	37 912.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
023	Virement à la section d'investissement	79 043.92
002	Résultat reporté	26 334.45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		144 790.37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
77	Produits exceptionnels	17 500.00
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
77	Produits exceptionnels	107 290.37
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		144 790.37

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	14 500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	64 543.92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		79 043.92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	79 043.92
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		79 043.92

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote Budget Assainissement 2022 (D 2022 023)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif Assainissement de l'exercice 2022 de la Commune d'Alet Les Bains, présenté par chapitre et détaillé par article.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Alet Les Bains pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 161 719.40 Euros

En dépenses à la somme de : 161 719.40 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	80 771.00
023	Virement à la section d'investissement	25 657.31
002	Résultat reporté	29 633.78
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		136 062.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subvention d'exploitation	1 500.00
75	Autres produits de gestion courante	62 000.00
77	Produits exceptionnels	72 562.09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		136 062.09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	25 657.31
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		25 657.31

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	25 657.31
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		25 657.31

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

QUESTION DIVERSES :

- les travaux "porte calvière" sont prévus à compter du 25 avril 2022. Prévoir d'informer les riverains.
 - remontées de problèmes de branchement fibre.
 - Chaudière à granules : le devis a été validé. Installation est prévue fin juin début juillet.
 - le chantier réalisé par les salariés d'insertion au parc des thermes est en cours.
 - remise en fonctionnement des fontaines (casino et parc des thermes).
 - il est prévu de refaire fonctionner les deux fontaines dans le parc des thermes.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h55.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Ghislaine JAFFOREAU

